



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Bertrand Picard déposée le 1^{er} juillet 2019

« Usage immodéré et abscons des acronymes dans les courriers et notes aux conseillers communaux »

Lausanne, le 10 octobre 2019

Rappel de l'interpellation

« La lecture de diverses communications transmises récemment à notre sagacité m'a provoqué quelques soucis, certes mineurs mais gênants, de compréhension, tant l'usage d'acronymes et autres abréviations y était fréquent. Ainsi, par exemple, dans un seul paragraphe, on parle ou lit : EJQ et notamment SGEJQ... FASL et CFM... et j'en passe.

Afin de faciliter la lecture de ces documents et d'en améliorer la compréhension spontanée à ceux et celles d'entre nous qui ne sont pas régulièrement plongés dans les arcanes de l'administration, je demande à Mesdames et Messieurs les Municipaux de faire pression sur leurs services pour les prier de réduire au strict minimum ces abréviations... ou de joindre aux diverses notes, rapports et comptes-rendus une annexe explicative de ces acronymes, par exemple sous forme de glossaire ».

Réponse à l'interpellation

La Municipalité reconnaît que les administrations publiques en général se montrent très créatives dans l'usage d'abréviations et acronymes variés et complexes afin de désigner notamment des organisations, dispositifs ou autres acteurs publics ou parapublics.

Comme le relève l'auteur de l'interpellation, l'emploi d'acronymes ou abréviations peut parfois causer chez le lecteur non accoutumé quelques soucis de compréhension. Lorsqu'il est utilisé à bon escient, soit en particulier quand il reste réservé aux termes les plus fréquemment utilisés, ce procédé permet toutefois un gain de temps et de place. Par ailleurs, les abréviations et acronymes doivent toujours faire l'objet d'une explication. Selon l'usage, chaque acronyme et abréviation employé dans un texte doit y être défini avec exactitude dès sa première apparition pour ne pas laisser le lecteur désorienté. Ainsi, le nom est écrit en toutes lettres une première fois, avec son acronyme entre parenthèses, puis l'acronyme est ensuite utilisé pour le reste du texte. Le lecteur pourra donc, en tout temps, retrouver, lors de la première apparition de l'acronyme, le nom auquel il se rattache. Si un texte contient un nombre important d'acronymes peu fréquemment utilisés, un glossaire peut être prévu en annexe afin de faciliter la lecture du document. Cette possibilité est notamment utilisée dans le cas de préavis ou rapport-préavis complexes. La Municipalité entend sensibiliser les services de l'administration à cette question et, plus largement, à la lisibilité des textes administratifs. MDR.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. Bertrand Picard.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 10 octobre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

S. Affolter